



Nantes, le 20 décembre 2001 BF/MTM

Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Choletais

REÇU le
26 DEC. 2001

49321 CHOLET.

Monsieur le Président,

J'ai été alerté très récemment par les représentants des commerçants du secteur de l'habillement de Loire-Atlantique du dépôt prochain, devant la CDEC du Maine & Loire, d'un projet commercial à l'enseigne « Marque Avenue » qui serait implanté à La Séguinière, sur votre circonscription.

Ces magasins, baptisés abusivement «magasins d'usines » me semblent de nature à nuire gravement au commerce de nos cœurs de ville dans la mesure où les pratiques de discount de marque qu'ils mettent en œuvre génèrent une forte attraction sur une clientèle qui recherche actuellement dans les centres villes des produits de ce type.

Par ailleurs, leur implantation en dehors de tout pôle d'habitat ne fait que favoriser les déplacements automobiles et met ainsi en cause le développement durable et équilibré de nos territoires organisés autour d'unité urbaine de toute taille.

Enfin, le secteur du commerce de l'habillement et de la chaussure subit aujourd'hui de réelles difficultés dues à la concentration des opérateurs et à la baisse constante de la part du budget des ménages consacrés à ces achats, qui est peu propice au développement de la commune.

Ainsi, étant particulièrement attaché au maintien des commerces de proximité qui contribuent à faire vivre nos villes et nos villages, nous attirons votre attention sur les risques majeurs dont ce projet est porteur au regard des équilibres commerciaux.

Dans l'espoir que vous comprendrez notre position,

Je vous assure, Monsieur le Président, de l'expression de mes salutations distinguées.

Amicalement

Le Président

Denis BATARD